

Accompagnement intensif et collectif des jeunes de moins 26 ans par la mission locale.

OBJECTIF

Créer des liens directs, immédiats et privilégiés, entre les jeunes et les employeurs.

Permettre aux jeunes d'accéder à des premières expériences professionnelles.

FORMALISATION

Un contrat d'engagements réciproques signé entre le jeune et la mission locale ou de mission formation.

DURÉE

1 an (dont 6 mois minimum en entreprise).

PUBLIC CIBLE

- ▶ Jeunes de 18 à 25 ans
- ▶ Ni en emploi, ni en études, ni en formation
- ▶ En situation de grande précarité (financière, sociale et familiale).

MODALITÉ DU CONTRAT

- ▶ Garantie d'une première expérience professionnelle
- ▶ Garantie de ressources mensuelles (433,75€)
- ▶ Un accompagnement vers l'emploi (définition d'un projet professionnel).

OBJECTIF POUR LE JEUNE

- Être autonome dans les actes de la vie quotidienne
- Développer sa propre capacité à se mettre en action
- Développer sa culture professionnelle
- Maîtriser les savoirs fondamentaux.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA MISSION LOCALE À DESTINATION DU JEUNE

- ▶ Accompagnement collectif et intensif à l'entrée dans le dispositif de la Garantie Jeunes (6 semaines maximum)
- ▶ Mise en place d'un planning hebdomadaire
- ▶ Actions de mobilisation du jeune, d'évaluation et de développement de ses compétences et capacités professionnelles immédiatement mobilisables
- ▶ Actions de développement de la maîtrise, par le jeune, de son territoire économique et de sa culture professionnelle
- ▶ Actions d'orientation tenant compte des souhaits du jeune, de ses capacités et aptitudes et des réalités économiques du territoire
- ▶ Actions de mise en relation avec les employeurs
- ▶ Actions de formation spécifiques nécessaires aux mises en situation professionnelle identifiées et validées
- ▶ Actions d'accompagnement social individuel (mobilité, santé, logement...)
- ▶ Contrôle de la participation et de l'assiduité du jeune.